



Bilan qualité de l'eau 2020 Nitrates et pesticides

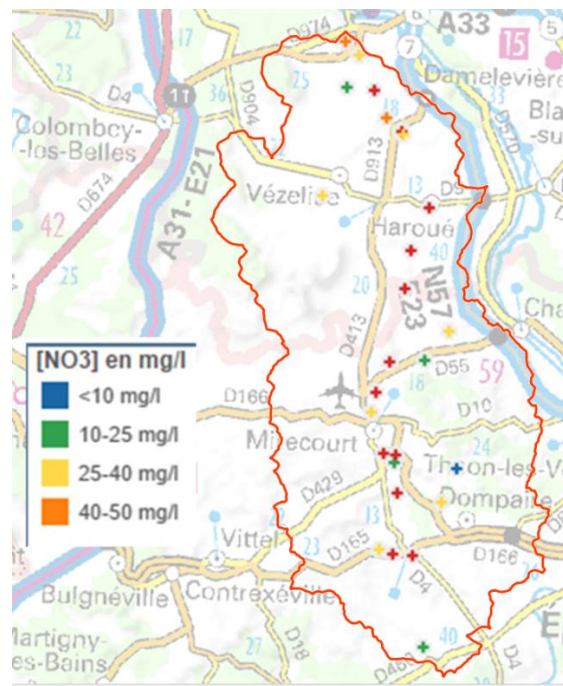
L'année climatique 2020 fut encore chaude, avec des moyennes de températures supérieures aux normales la majeure partie de l'année. A cela s'ajoute une pluviométrie très hétérogène tout au long de l'année, avec des excès d'eau en février et du sec en été.

En réponse à ces phénomènes climatiques, la qualité de l'eau du bassin versant du Madon montre de mauvais chiffres. Pour les eaux souterraines, les teneurs en nitrates sont entre 40 et 50 mg/L à Viterne ainsi qu'à Monthureux-le-sec. Puis, en eaux superficielles, le constat est alarmant avec des pics jusqu'à 110 mg/L à Ceintrey.

Ce constat est observable depuis plusieurs années, avec la révision du programme d'action nitrates et de la délimitation des zones vulnérables, une évolution de la réglementation est attendue sur le territoire...

Les teneurs en molécules phytosanitaires, notamment issues des désherbants sur maïs et colza et des herbicides graminées, sont également élevées dans les eaux superficielles et souterraines du Madon.

Pour préserver le Madon, maintenons nos efforts !



Mesures en nitrates des eaux superficielles sur le bassin versant du Madon.

Sources : données AERM

Pesées colza campagne 2020-2021

Nous sommes passées mercredi 18 novembre sur vos parcelles réaliser les premières pesées colza en entrée hiver. Nous retournerons sur les parcelles en sortie d'hiver et nous vous informerons en février-mars sur les conseils à suivre pour la fertilisation du colza.

La réglette azote colza de Terres Inovia est là pour vous aider à piloter vos apports azotés sur colza, avec au minima une pesée en sortie hiver.



www.regletteazotecolza.fr



Vos conseillères Agri-Mieux



Myriam Sachot – CDA 54
03.83.93.34.83 / 06.17.47.69.42
myriam.sachot@meurthe-et-moselle.chambagri.fr



Noémie Choffel – CDA 88
03.29.29.23.09 / 06.87.82.59.44
noemie.choffel@vosges.chambagri.fr

Action cofinancée par :



Partenaires techniques :



LA GAZETTE DU MADON

Gazette n° 17 – Décembre 2020

L'actu de votre bassin versant en faveur de la qualité de l'eau



L'édito

Bonnes fêtes de fin d'année

En ce contexte particulier, nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année et nous espérons vous retrouver nombreux l'année prochaine sur nos événements !



Actualités

Masqués mais présents !



L'activité agricole ne s'arrête pas et nous sommes toujours présents sur le terrain ! Début novembre, nous avons organisé une journée technique sur la re-conception des rotations avec des années climatiques défavorables. Nous avons eu de beaux échanges sur les stratégies des rotations de chacun, ainsi qu'autour de la stratégie mise en œuvre sur la plateforme innovante de la Chambre d'agriculture régionale.

Des aides pour l'agriculture durable !

Ce samedi 5 décembre, les sénateurs ont adopté un amendement permettant de bénéficier d'un crédit d'impôt temporaire de **2 500€** pour soutenir les exploitations agricoles qui déclarent **ne plus utiliser de produits phytopharmaceutiques contenant du glyphosate sur la campagne 2021 et/ou 2022.**

A cela s'accompagne un investissement de 80 millions d'euros supplémentaires pour la prime à la conversion des agroéquipements du plan de relance, soit un total de 215 millions d'euros

Une bonne nouvelle, les modalités sont encore à préciser !





S'engager dans un projet agricole bas carbone : quel(s) intérêt(s) ?

... **Toutes les bonnes raisons de vous engager** ...

Qu'est ce qu'un projet agricole bas carbone ?

Un projet agricole bas carbone vise à la mise en place de pratiques qui permettent, soit de réduire les émissions de gaz à effet de serre, soit de favoriser la séquestration de carbone.

Au-delà de l'impact positif que chaque exploitation agricole peut mettre à profit en faveur de l'environnement, vous allez voir que ce projet permet également de nombreux bénéfices, en lien étroit avec les enjeux de la triple performance agricole...

Un gain technique

La mise en œuvre de nouvelles pratiques d'élevage, ou de cultures optimisées, vous permet de réduire vos émissions de gaz à effet de serre ou d'augmenter le stockage de carbone tout en améliorant son efficacité.

Exemples concrets : l'amélioration de la gestion du troupeau, la maîtrise de la consommation des intrants, ou l'amélioration de l'efficacité de l'azote, le maintien et la préservation des surfaces en herbe pour la séquestration du carbone...



Un gain économique



En réduisant l'empreinte carbone de vos activités agricoles ; vous pouvez potentiellement revendre des **crédits carbone** et générer ainsi une nouvelle source de revenus.

Depuis plusieurs années, des collectivités, entreprises ou citoyens sont prêts à rémunérer des actions bénéfiques sur le climat pour notamment compenser leurs propres émissions résiduelles.

Ces échanges s'inscrivent dans le cadre de la certification climatique adoptée par la France : **Le label Bas Carbone**.

Un gain social

Le label bas carbone permet également de véhiculer une image globale positive en faveur de l'agriculture. En effet, ce projet aborde différentes thématiques environnementales comme : la gestion des écosystèmes, la préservation de la biodiversité, le maintien de la qualité de l'eau et de l'air...

Les nouveaux enjeux agricoles s'orienteront donc vers une capacité d'évolution et d'adaptation face à son environnement, tout en répondant aux problématiques de son territoire et aux attentes sociétales. La prairie a donc une place prépondérante pour la durabilité de nos systèmes agricoles.



Samuel Bonnet & Pierre-Louis Levieux, APAL



2020 : Le grand BOUM de la certification environnementale (H.V.E)

La Haute Valeur Environnementale est une **certification issue d'une démarche progressive à visée environnementale que peuvent obtenir les exploitations agricoles**. Elle résulte d'un partenariat entre les différentes structures du monde agricole qui se soucient de l'impact des pratiques agricoles sur l'environnement. Mise en place des suites d'une réflexion lancée par le Grenelle de l'environnement (2008), la certification HVE a été créée en 2012 et a, petit à petit, été lancée et diffusée aux différentes filières agricoles.

La certification comporte trois niveaux graduels :

- Le **niveau 1** correspond au respect de la réglementation en vigueur.
- Le **niveau 2** certifie le respect d'un cahier des charges comportant 16 exigences en matière d'environnement. Ce niveau peut être obtenu par équivalence s'il y a des démarches environnementales déjà engagées. (A.O.P, A.O.C...)
- La certification H.V.E correspond au **niveau 3**. Elle s'appuie sur des obligations de résultats, mesurées par des indicateurs de performances environnementales.

Le cahier des charges de la certification HVE repose sur la biodiversité de l'exploitation, le faible recours aux produits phytopharmaceutiques, la gestion de la fertilisation et la préservation de la ressource en eau.

Le monde agricole s'interroge, s'intéresse mais surtout s'engage !

Dans un communiqué de presse datant de mars 2020, le ministère de l'Agriculture s'est félicité de l'augmentation du nombre d'exploitations certifiées Haute valeur environnementale (HVE) en France. Au 1er juillet 2020, 8 218 exploitations étaient certifiées HVE, contre 5 399 au 1er janvier 2020. **Suite au plan de relance, un crédit d'impôt de 2500 € a été voté pour les certifications en 2021 et 2022, de même, les modalités sont encore à préciser !**

HVE : une clé d'accès au marché ?

Les filières, coopératives ou associations de producteurs sont de plus en plus nombreux à annoncer leur adhésion à la démarche de certification HVE.

Pour répondre à l'objectif « Favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous », la loi EGALIM impose qu'au 1er janvier 2022, les repas servis en restauration collective soit composés d'un minimum de 50% de produits de qualité et durables. Le niveau 2 de la certification permet de répondre à cette obligation.

Par contre, seul le niveau 3 permet d'afficher le logo « H.V.E ». Les GMS (Grandes et Moyennes Surfaces) portées par la demande croissante de leurs clients, s'organisent. Leclerc fait le choix de la certification HVE pour ses fruits et légumes sur ses marques propres (« Marque Repère » et « Nos Régions ont du Talent »). C'est avec les pommes que débute ce projet, qui a pour vocation de s'étendre plus largement à ses autres gammes de fruits et légumes français.

Agromousquetaire (Intermarché), a fait le choix d'accompagner les agriculteurs céréaliers dans cette transition, et met en place des contrats d'une durée de 3 ans avec un prix fixe garanti qui permet de couvrir les coûts de production de l'exploitation et les efforts pour être et rester HVE. Avec son plan "Biodiversité", le gouvernement s'est fixé l'objectif d'atteindre 15 000 exploitations certifiées HVE en 2022, puis 50 000 en 2030. Un objectif qui pourrait être atteint bien plus tôt si la dynamique actuelle de certification se poursuit.

Les Chambres d'Agriculture des Vosges et de Meurthe-et-Moselle accompagne déjà certaines filières dans cette démarche de certification, de manière collective, mais également individuellement.

Benjamin Mathieu, CDA 88

Des formations sont proposées par vos conseillers ! N'hésiter pas à vous renseigner :



**Vosges : Benjamin MATHIEU, 06 22 11 96 14, 03 29 29 23 99
Meurthe et Moselle : Myriam SACHOT, 06.17.47.69.42, 03.83.93.34.83**